

2008/8889 - APPEL D'OFFRES POUR DES PRESTATIONS DE PILOTAGE ET D'ASSISTANCE A LA MISE EN LUMIERE ET A LA SONORISATION DES MANIFESTATIONS DANS LES SALLES MUNICIPALES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le fonctionnement des salles municipales de la Ville de Lyon et notamment les salles de spectacle nécessite des prestations relatives au pilotage et à l'assistance à la mise en lumière et à la sonorisation de manifestations.

En septembre 2004, un appel d'offres, constitué de trois lots, a été lancé. Par délibération du 15 novembre 2005, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des trois marchés à la société PA SCENE. Ces marchés sont arrivés à terme.

Ces besoins étant récurrents, pour les satisfaire, il convient de passer une procédure d'appel d'offres ouvert (marchés à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics) d'une durée d'un (1) an avec reconduction expresse de trois (3) périodes d'un (1) an.

Cet appel d'offres se décompose en trois (3) lots :

Lot n° 1 : prestations de pilotage et d'assistance à la mise en lumière des manifestations dans les salles municipales.

- montant minimum : 74 000,00 € HT 88 504,00 € TTC
- montant maximum : 300 000,00 € HT 358 800,00 € TTC

Lot n° 2 : prestations de pilotage et d'assistance à sonorisation des manifestations dans les salles municipales.

- montant minimum : 30 000,00 € HT 35 880,00 € TTC
- montant maximum : 130 000,00 € HT 155 480,00 € TTC

Lot n° 3 : prestations de pilotage et d'assistance à la mise en lumière et la sonorisation des manifestations dans les salles municipales.

- montant minimum : 48 000,00 € HT 57 408,00 € TTC
- montant maximum : 200 000,00 € HT 239 200,00 € TTC

Afin de pouvoir assurer ces prestations, il convient d'organiser une procédure d'appel d'offres ouvert ou à défaut de marché négocié en vertu de l'article 35-I-1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération du 15 novembre 2005 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Le projet relatif à la passation de marchés à bons de commande pour les prestations relatives au pilotage et à l'assistance à la mise en lumière et à la sonorisation des manifestations dans les salles municipales est approuvé.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets 2008 et suivants, section de « fonctionnement », fonction 314, article 611, programme GSSALLEMUNI, opérations : ATHOMAS, BONDY, GARCIN, MONTCHAT, PMUTUALI, RAMEAU, VHUGO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE